

Bureau syndical du PETER Vidourle Camargue
Compte rendu de la réunion du 17 juin 2020
à Aimargues

Séance du 17 juin 2020

Date de convocation : 29 mai 2020

Membres en exercice : 8 titulaires

Membres présents : 6

Membres votants présents : 6

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 0

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 0

Nombre total de voix : 6

Le quorum est atteint : 6/8 présents

L'an deux mille vingt, le 17 juin, à 14h00, le Bureau Syndical du PETER Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

Pierre MARTINEZ, Jean Paul FRANC, Laurent PELISSIER, Véronique MARTIN, Jacky REY, André BRUNDU,

Procuration : 0

Procuration non retenue : 0

Absents excusés :

Jean Baptiste ESTEVE, Robert CRAUSTE

Invité : Thierry AGNEL, représentant le nouveau président de la CC Rhône Vistre Vidourle M. Philippe GRAS

Administration :

Maxime Charlier, Directeur du PETER Vidourle Camargue, Catherine BAZILE, Assistante de direction du PETER Vidourle Camargue.

Ordre du jour :

I- Délibération

Projet de Coopération Cénotouristique – Présentation du projet et demande de financement

II- Elaboration du calendrier des élections à venir

III- Point sur le personnel du PETER

IV- Etat des finances mi-2020

V- Questions diverses

M. le Président Pierre Martinez ayant informé d'un retard, le Directeur M. Charlier commence la séance par les questions diverses.

Les guides des nouveaux élus et des aides financières :

Chaque guide est distribué aux élus présents pour information.

- Un guide des élus a été élaboré pour l'accueil des prochains membres du comité syndical afin de leur permettre de mieux appréhender leur rôle dans cette structure ainsi que les diverses comités ou assemblées dans lesquels ils sont susceptibles de siéger.
Ce document est adressé aux DGS des communautés de communes pour sa diffusion.
- Le guide des aides est une remise à jour du guide 2018 récapitulant les dispositifs mis en place par l'Europe, l'Etat, la Région, le Département pour soutenir les projets des communes et des communautés de communes.

Ce guide sera envoyé aux élus du comité syndical, aux communautés de communes et aux communes.

Maquettes des contrats de ruralité et contrat territorial régional :

Les maquettes présentées reprennent pour chacun des contrats la liste des dossiers déposés par les communes et les co-financements qui leur sont attribués pour la réalisation de leurs projets.

Ces maquettes évoluent en fonction des informations transmises par les partenaires. Une information stabilisée pourra être transmise aux communes, en principe, courant juillet.

Une information, pour l'instant non confirmée officiellement, prévoirait un réabonnement de la DSIL dans le cadre de la crise sanitaire.

L'arrivée de M. Martinez ouvre officiellement la séance.

L'ordre du jour est maintenant repris.

I) DELIBERATION

Projet de Coopération (Enotouristique - Présentation du projet et demande de financement

Un nouveau partenariat a émergé entre le Pays Cœur d'Hérault, le PETR Haut Languedoc et Vignobles, le territoire Entre-Deux-Mers et le PETR Vidourle Camargue, pour mettre en place un projet de coopération LEADER sur la thématique de l'œnotourisme s'appuyant sur le label Vignoble & Découvertes afin de dynamiser la fréquentation des territoires partenaires.

Cette coopération interterritoriale va permettre une réflexion mutualisée autour d'un outil pratique de découverte du terroir et d'interprétation du vignoble et la mise en commun d'expériences et de moyens pour le développement d'un « slow tourisme » basé sur l'agro-tourisme bio.

Il s'agira d'un sac à dos mis à disposition des familles chez les hébergeurs, les restaurateurs, les prestataires de pleine nature et les Offices du tourisme. Le sac contiendra à titre d'exemples des objets comme une carte d'oeno-rando, un set « pique-nique et dégustation du vin », un livret « Petits Curieux » sur l'environnement, etc. permettant la découverte ludique et pédagogique du vignoble. Le sac lui-même et son contenu (encore à travailler précisément) s'appuiera sur les savoir-faire locaux des territoires partenaires.

Le plan de financement prévisionnel pour ce projet de coopération, dont la période de réalisation est prévue jusqu'en décembre 2021, est le suivant :

Dépenses	Montant en € TTC	Financeurs	Montant en €
Création 40 sacs et de son contenu	9 600,00 €	CD30 (8%)	1 500,00 €
4 déplacements x 3 pers	3 400,00 €	CD34 ou Région (12%)	1 875,00 €
Support de communication locale	3 875,00 €	FEADER (80%)	13 500,00 €
TOTAL	16 875,00 €	TOTAL	16 875,00 €

M. Péliissier fait remarquer que les pourcentages indiqués ne correspondent pas exactement aux montants des participations au projet.

Depuis l'envoi de la convocation une dépense nouvelle est venue compléter le projet pour l'embauche d'un maître d'ouvrage dont la mission est de vérifier la réalisation technique du sac et de son contenu.

M. Charlier propose une correction immédiate du tableau comme suit :

Dépenses	Montant en € TTC	Financeurs	Montant en €
Création 40 sacs et de son contenu	9 600,00 €	CD30	1 500,00 €
4 déplacements x 3 pers	3 400,00 €	CD34 ou Région	2 225,00 €
Support de communication locale	3 875,00 €	FEADER	14 900,00 €
AMO projet	1 750,00 €		
TOTAL	18 625,00 €	TOTAL	18 625,00 €

Le président présente donc au vote la délibération actualisée en séance.

Résultat du vote :

Vote pour : 6

Abstention : 0

Vote contre : 0

II) ELABORATION DU CALENDRIER DES ELECTIONS A VENIR

Le calendrier fixe la date limite d'installation du comité syndical du PETR et de l'élection du Président au 14 aout 2020.

Compte tenu du calendrier chargé et des délais ainsi que des congés, un comité syndical avant le 14 aout parait difficile. Il est possible de le reporter au mois de septembre.

Après discussion, il est proposé de tenir le comité syndical la dernière semaine d'aout pour éviter de surcharger les agendas des élus au mois de septembre. La date retenue est le mercredi 26 aout à 18h30.

III) POINT SUR LE PERSONNEL

- Dispositions Covid19 : Durant le confinement, le personnel a assuré ses missions en télétravail. Depuis le 18 mai un retour en présentiel est mis en place en s'adaptant aux difficultés de garde d'enfant. Durant toute cette période, il a été pratiqué une retenue de 0.5 jour de RTT par semaine. Les congés payés n'ont pas fait l'objet de retenue.
- Organisation du recrutement d'un animateur contractualisation/FEAMP en remplacement de l'agent contractuel actuellement en place au 31 aout 2020.
Il faut définir la date de recrutement et procéder à la déclaration de vacance de poste au Centre de Gestion.
M. Martinez souligne l'instabilité des personnels pour ce genre de poste qui occupe principalement des agents jeunes, récemment sortis de l'université, le plus souvent contractuels.
Il est difficile de recruter et de garder ces agents.
Il est proposé de faire une fiche de poste plus attractive et de prévoir par exemple le télétravail.
- Demande d'évolution de poste et de carrière de Mme Carlier : Titularisée FPT en catégorie B sur un poste à temps non complet de 30h00/semaine. Souhaite évoluer sur un poste à temps complet avec possibilité de temps partiel et évolution en catégorie A avec effet rétroactif à sa titularisation (2012).
Après débat, il est proposé de faire appel à un cabinet juridique pour évaluer la demande et son coût pour le PETR.
- Mission tourisme : Le poste d'agent mis à disposition par le Comité départemental du tourisme pour l'animation du territoire risque d'être relocalisé à Nimes avec une diminution du temps de travail alloué au PETR voir de disparaître. En conséquence, la mission tourisme du PETR est menacée alors que son implication dans des projets de labellisation entre autres est de plus en plus évidente. Le CDT doit faire une proposition de partenariat.
M. Martinez rappelle que les communautés de communes cotisent déjà à hauteur d'un euro par habitants au CDT.
Il faut attendre la proposition du CDT pour prendre position sur l'avenir de la mission tourisme du PETR.

IV) ETAT DES FINANCES MI-2020

M. Charlier présente les résultats à juin 2020 des finances qui témoignent d'une situation saine.

FONCTIONNEMENT			
	Budgétisé	Réalisé	Pourcentage réalisé
DEPENSES			
011 Charges générales	200 800.00 €	26 728.37 €	13.3%
012 Charges personnel	284 000.00 €	131 182.68 €	46.4%
022 Dépenses imp. F	25 000.00 €	0.00 €	0.0%
042 Opérations d'ordre	9 806.45 €	0.00 €	0.0%
65 Autres charges gest	10 814.10 €	3 391.48 €	31.3%
66 Charges Financ.	1 000.00 €	0.00 €	0.0%
67 Charges Excep.	2 000.00 €	0.00 €	0.0%
Total	533 420.55 €	161 130.53 €	30.2%
RECETTES			
002 Excédent ant. Re.	107 786.33 €	0.00 €	0.0%
70 Produits services	68 096.00 €	56 094.00 €	82.3%
74 Dotations et partic.	356 0533.22 €	203 252.64 €	57.0%
75 Autres produits	5.00 €	0.35 €	7.0%
77 Produits exceptio.	1 000.00 €	231.85 €	23.2%
Total	533 420.55 €	259 578.84 €	48.7%
INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
20 Immo. incorp.	45 000.00 €	0.00 €	0.0%
21 Immo. Corp.	70 047.59 €	0.00 €	0.0%
Total	115 047.59 €	0.00 €	0.0%
RECETTES			
001 Solde ex. inv. Rep.	104 872.26 €	0.00 €	0.0%
040 Opération d'ordre	9 806.45 €	0.00 €	0.0%
10 FCTVA	368.88 €	319.56 €	86.6%
Total	115 047.59 €	319.56 €	0.3%

V) QUESTIONS DIVERSES

Alors qu'une partie des questions diverses a déjà été abordée en début de séance, deux points restent à voir :

- Les futures candidatures aux fonds européens : Elles devront être déposées en 2022.
Pour LEADER, le partenariat avec la CC Pays de Lunel devra être proposée pour un renouvellement car la convention en cours s'achève le 31/12/2022.
Pour le FEAMP, il faut étudier un élargissement du territoire avec Pays de l'Or car la façade maritime du PETR est trop étroite pour faire émerger suffisamment de projets et donc une nouvelle candidature en l'état pourrait être rejetée.
- Le confinement a mis en évidence des difficultés techniques au télétravail qui n'était pas prévu au PETR. L'expérience s'étant révélée positive et dans l'objectif de l'attractivité des postes, il est envisagé de délibérer sur la mise en place du télétravail.

La séance est levée à 16h30.

Compte rendu rédigé le 18/06/2020 à Aimargues,
Le Président, Pierre Martinez

